

DIRECTION GENERALE DES IMOTS

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION  
GENERALE

DIVISION DU PERSONNEL

77) DECRET N° 83/254 du 20/04/1983  
MF.DAE.DGI.DAG.  
DP.

portant promotion de certains fonctionnaires des cadres de la catégorie A - hiérarchie I des SAF (Impôts) - Avancement 1982.-

VISAS :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

DGTFP.

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
Vu la Loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
Vu la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;  
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

D.B.

Vu le décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;  
Vu le décret n° 62-197 du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;  
Vu le décret n° 62/198/FP.PC du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

D.C.F.

Vu le décret n° 62-426/FP.PC du 29 Décembre 1962 fixant le statut des cadres de la catégorie A des SAF ;  
Vu le décret n° 65-170/FP.BE du 25 Juin 1965 réglant l'avancement des fonctionnaires ;  
Vu le décret n° 71/247 du 26 Juillet 1971 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers en ce qui concerne les Contributions Directes, l'Enregistrement et le Trésor, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 7, 9, 10, 13, 15, 16, 21 et 22 du décret n° 62-426/FP.PC du 29 Décembre 1962 ;  
Vu le décret n° 74-470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196 du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
Vu le décret n° 79-154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 80-630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;  
Vu le décret n° 80-644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;  
Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;  
Vu le décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 83/253 /MF.DAE.DGI.DAG.DP du 20/04/83 portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1982 de certains fonctionnaires des cadres de la catégorie A - hiérarchie I des SAF (Impôts) ;

DECRETE:

ARTICLE 1er.- Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1982, les fonctionnaires des cadres de la catégorie A - hiérarchie I des CAF (Impôts), dont les noms suivent : ACC = néant.

INSPECTEURS DES IMPOTS :

Au 2ème échelon

- NGONDO Albert	p/c du 17/1/82	BRAZZAVILLE
- BIYAKOUDI Eugène	p/c du 12/12/82	POINTE-NOIRE
- BPASSI Jean-Baptiste	p/c du 15/11/82	-"-

Au 3ème échelon

- MABIALA Alphons	p/c du 17/3/83	BRAZZAVILLE
- LOUTAYA Honorine	p/c du 15/5/83	POINTE-NOIRE
- MAVOUNGOU-TATI Yadé	p/c du 9/8/82	BRAZZAVILLE

Au 6ème échelon

- LOUNTELADIO Thomas	p/c du 10/2/83	BRAZZAVILLE
----------------------	----------------	-------------

INSPECTEURS PRINCIPAUX

Au 2ème échelon

- ZANDOU Jacques	p/c du 1/4/82	U.D.E.A.C. (BANGUI)
------------------	---------------	---------------------

Au 4è échelon

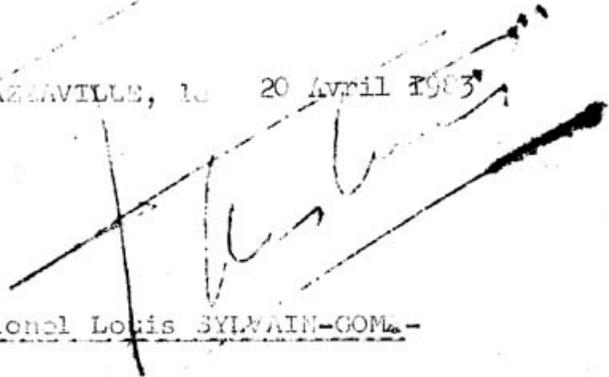
- BINOUANI Fidèle	p/c du 1/5/82	BRAZZAVILLE
-------------------	---------------	-------------



.../...

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet à la date du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

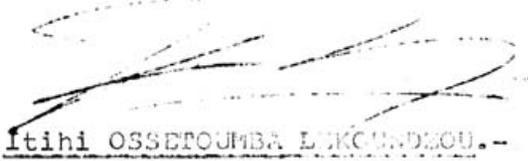
BRASSA-VILLE, le 20 Avril 1983



Colonel Louis SYLVAIN-GOMBE

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances,



Itihi OSSETOUMBA LOKOUNDEOU

Le Ministre du Travail et de la  
Prévoyance Sociale,



B. CONBO MATSIONA

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 2
- DGTFP/DFP..... 3
- SGCM/BC..... 3
- D.B..... 3
- D.C.F..... 1
- MF/DAE..... 3
- D.G. IMPOTS..... 3
- DAG/DF IMPOTS..... 3
- D. CONTR.D. ET INDIR..1
- INTERESSES.....18
- DEPART. UDEAC BANGUI. 1
- ARCHIVES..... 6
- CHRONO..... 6

